

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice:10
Présents : 8

DELIBERATION N° 33 - 2016

Séance du mercredi 29 juin 2016

L'an deux mille seize et le mercredi 29 juin 2016 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 juin 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Madame Céline TRUCH

Absente excusée : Mme Danielle BLANC

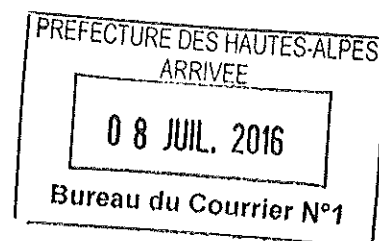
Absent : M. FAURE Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme Noëlle STEFANI

Objet : Délibération d'autorisation d'emprunt - Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 85 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de la salle périscolaire et du City Stade.

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le maire Rémi COSTORIER est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 85 000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :



Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 85 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0.96 %

Amortissement : Echéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Maire délégué dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Fait et délibéré à Lardier et Valença, le 29 Juin 2016.

Le Maire

Remi COSTORIER

